



Les organisations syndicales représentées au Comité Technique

à Monsieur le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, Limoges, Poitiers, le 21 décembre 2016

STOP AU DÉNI ET AU MÉPRIS, PLACE AU RESPECT ET AU DIALOGUE SOCIAL

Monsieur le Président,

Les agents en témoignent très majoritairement, les élus du personnel qui ont participé à la réunion du Comité technique les 12 et 13 décembre 2016 le confirment : **parfois écoutés, nous ne sommes jamais entendus !**

Il est évident que la petite modification de titres au sein de la DRH, cédée in extremis, ne pèse pas lourd face à tous les risques de dysfonctionnement que nous avons pointés : services et fonctions sous-dotés, multiplication des agents soumis à une double autorité, artificialité de certaines structurations, manque d'information, sans même aller jusqu'à la concertation, dans de nombreuses directions...etc : **la liste est longue !**

Les difficultés, les inquiétudes et le mal être des agents de la Région, dont beaucoup de cadres, sont encore et toujours niés par la Direction générale, voire méprisés. L'absence de réponses et les contradictions permanentes de l'autorité territoriale accentuent les légitimes inquiétudes des agents. **L'attentisme et l'évitement ne peuvent pas constituer durablement les principes du dialogue social réduit à ce jour à l'état de simulacre.**

C'est pourquoi, au nom des agents qu'ils représentent, les élus du personnel au Comité technique et au Comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT), particulièrement préoccupés par l'état de santé de nombreux collègues, vous demandent :

- **la mise en œuvre immédiate de mesures d'accompagnement** collectives et individuelles au bénéfice des groupes d'agents et agents mis en difficulté par les choix d'organisation qu'ils subissent. Nous demandons à ce que des conseillers au sein de la RH soient nominativement identifiés et mis à disposition des agents demandeurs sur chacun des 3 sites dès le 2 janvier 2017,

- **la présentation d'un calendrier et une méthode de travail précis et homogènes aux agents relevant d'emplois dits spécifiques** (Délégués régionaux à l'éducation, Conseillers tuteurs en insertion, Animateurs culturels...), afin d'envisager avec eux les évolutions souhaitables et possibles de leurs missions et de leurs postes.
Au passage, nous vous demandons d'arbitrer entre les membres de la Direction générale, qui nous disent que le sort de ces emplois est à l'étude, et les directeurs en charge de ces équipes qui leur ont d'ores et déjà indiqué que leurs missions ne dureraient pas et que, pour certains, ils seraient « atomisés » dans les services,
- **la mise à l'ordre du jour de l'Indemnité de mobilité prévue par le Décret 2015-934 du 30 juillet 2015 au prochain Comité technique, afin que la collectivité délibère au plus vite sur son instauration rapide.**
- **l'application stricte, contrôlée systématiquement, des principes de transparence et d'ouverture des postes d'encadrants intermédiaires**, retenus lors de la réunion du CT du 22 novembre 2016 : ***des jurys ouverts doivent être effectivement organisés et les critères de sélection doivent être centrés sur les aptitudes managériales et les compétences techniques.*** Ce faisant vous voudrez bien nous confirmer l'inexistence de candidats « naturels » et d'arrangements d'ores et déjà bouclés au sein de certaines directions.
- **de créer les conditions d'exercice d'une véritable administration de services aux publics**, mobilisant les compétences nombreuses et variées des agents, avant, le cas échéant, de déléguer la mise en œuvre des politiques régionales à des opérateurs externes dont l'efficacité supposée resterait à démontrer.
- **de prendre en compte la réalité et donc les besoins afférents, d'une administration régionale déployée en proximité**, dans les territoires. Les transferts prochains de nouvelles compétences en matière de transports interurbains et scolaires conforteront ce besoin d'opérationnalité.
- **d'ouvrir dès le mois de janvier 2017 la négociation sur l'harmonisation des régimes indemnitaires**, condition essentielle de l'égalité entre les agents. Depuis le 29 septembre 2016 aucun travail n'a été mené avec les organisations syndicales à ce sujet. A ce jour, nous n'avons pas reçu l'audit des 3 régimes indemnitaires que nous avons demandé à l'administration.

Faute d'engagements fermes de l'Autorité territoriale sur ces différents points d'ici la réunion du Comité de Dialogue Social du 12 janvier 2017, les organisations syndicales déposeront collectivement un préavis de grève. Après un an de demandes et d'alertes de notre part, après maints reniements, revirements et manquements de la part de la Collectivité, nous appellerons les agents régionaux à se mobiliser pour protester contre la désorganisation du service public régional.

Des assemblées générales des personnels seront organisées la première semaine de janvier 2017 sur l'ensemble des sites afin de décider collectivement des actions à entreprendre dans ce cadre.

Dans l'attente d'une date de rencontre que nous sollicitons dans les meilleurs délais, veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Les élus du personnel
au Comité technique et au CHSCT
de la Région Nouvelle -Aquitaine